

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## ÉCOLE DE VOILE / CROISIÈRES

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ À DESTINATION DES ÉQUIPIERS ET CHEFS DE BORD

#### POUR RAPPEL :

- Pas d'accès à bord sans autorisation du moniteur;
- Pas de départ en mer en ayant consommé de l'alcool;
- Pas d'excès d'alcool à terre et à bord avec les adultes;
- Alcool interdit avec les mineurs (sur le bateau et à terre);
- Interdiction de fumer à l'intérieur des bateaux;
- Interdiction de fumer pour les mineurs (sur le bateau et à terre);
- Interdiction de consommer et de détenir de la drogue à terre ou à bord des bateaux.

#### PORT DE LA BRASSIÈRE OBLIGATOIRE (AVEC HARNAIS) :

- La nuit (quel que soit le temps et avec une lampe torche);
- Sous spi;
- Dès que la mer est agitée;
- Dès la première réduction de voile;
- Avec les mineurs de moins de 13 ans.

#### EN DEHORS DE L'ACTIVITÉ CROISIÈRE, LORS DES VISITES À TERRE :

Lors de la baignade, le moniteur Chef de Bord doit prendre soin de vérifier que la zone de baignade est sécurisée et les baigneurs doivent se surveiller entre eux. Un rappel des consignes de prudence concernant la circulation des embarcations dans les mouillages doit être effectué. Si besoin, une ligne d'eau avec un flotteur doit être mise en place à l'arrière du bateau pour matérialiser la zone de baignade et sécuriser les baigneurs en cas de vent, et/ou courant. À terre, l'équipage s'informe des risques potentiels et reste informé entre eux de qui fait quoi.

#### MÉTÉOROLOGIE :

En cas d'avis de coup de vent ou de tempête, l'équipage doit :

- Regagner un port le plus accessible;
- Ne pas appareiller si le bateau est au port;
- Appeler le centre de Lorient pour faire le point sur l'évolution des conditions.

#### LIVRE DE BORD :

En tant que chef de bord, le **moniteur est le seul responsable de la sécurité** du bateau et de son équipage. Le livre de bord doit permettre de prouver que la navigation est faite sérieusement.

#### Article 53 du RIPAM :

1.1. En toutes circonstances les faits relatifs à la sécurité du navire ainsi que les conditions météorologiques et tous les événements intéressants la sauvegarde de la vie humaine en mer doivent être consignés par ordre chronologique sur le journal de bord.

1.2. Les renseignements relatifs à la conduite du navire et à la tenue constante de l'estime doivent y figurer avec précision.

#### STANDARDS DE PROPRETÉ ET VIE À BORD :

Pendant la croisière, chaque jour, avec l'aide du moniteur, l'équipage doit :

- Assécher les fonds;
- Nettoyer les toilettes;
- Faire la vaisselle après chaque repas;
- Nettoyer le coin cuisine;
- Ranger le bateau avant et après chaque navigation (carré, cuisine, table à carte, coffres,...);
- Rincer le pont, les bouts, l'accastillage et les brassières (si utilisées);
- Ranger les affaires personnelles (respect du collectif);

À la fin du stage, les différentes tâches doivent être listées. La répartition et chronologie des actions sont assurées par le moniteur.